



Association Sportive Inter-Entreprises

Organisation du tournoi Football masculin 2018/2019

Le présent document définit l'organisation du tournoi de football de l'ASIE, dans ses aspects « administratifs » : calendrier, gestion des poules, sanctions, ... Les règles du jeu à appliquer lors des rencontres sont consultables dans le règlement. Les principes généraux régissant l'adhésion des entreprises à l'ASIE sont dans la convention ASIE/Entreprise.

Admission des équipes

Le tournoi est ouvert aux entreprises adhérentes à l'A.S.I.E. (cf. convention) à jour de leur cotisation.

Chaque équipe désirant participer au tournoi de football devra remplir une feuille d'inscription, dont le modèle est fourni par l'ASIE, disponible sur le site internet de la section football. Cette feuille comprend toutes les données relatives à l'équipe : adresse de la société, nom et coordonnées des responsables de l'équipe, couleur des maillots ..., ainsi que les coordonnées de la personne ou organisme responsable du paiement de la cotisation.

Les équipes évolueront en championnat sous le nom de la société qu'elle représente. Si une société inscrit plusieurs équipes, celles-ci ne seront différenciées que par un numéro d'ordre (qui pourra ne pas suivre la hiérarchie des niveaux ASIE).

La réinscription des équipes d'une année sur l'autre n'est pas automatique. En cas de diminution notable des créneaux alloués, l'admission de certaines équipes pourra ne pas être renouvelée, en se basant sur des critères de bonne conduite, ancienneté et régularité des paiements principalement, ainsi que sur la présence ou non d'une autre équipe de la même société.

Organisation du tournoi

Le tournoi de football masculin de l'ASIE est un tournoi de football à 7, joué pendant le créneau horaire de 12h30 à 13h30, sur les terrains proches de Sophia-Antipolis. *Cette saison, les stades utilisés par l'ASIE sont Valbonne, Biot, et la Fontonne, à Antibes.*

Depuis plusieurs années, ce tournoi s'organise autour de poules de 10 équipes, se rencontrant en match aller/retour, ce qui permet à chaque équipe de disputer 18 rencontres dans la saison. Le nombre d'équipes n'étant pas forcément un multiple de 10, certaines poules pourront comporter un nombre différent d'équipes, ou ne se jouer que par matchs aller. Si cette répartition amène certaines équipes à jouer un nombre significativement moins important de matchs que celles des autres poules, un tournoi final sera organisé pour compléter la saison ou des matchs amicaux seront mis en place.

Si l'ASIE ne parvient pas en début d'année à obtenir suffisamment de créneaux pour pouvoir faire disputer 18 matchs à toutes les équipes, le nombre d'équipes par poule pourra être diminué, et par voie de conséquence le nombre de matchs joués par chaque équipe. En cas de diminution vraiment trop importante, le nombre d'équipes admises pourra être limité (cf. paragraphe ci-dessus).

Pour la saison 2016/2017, 77 équipes étaient inscrites au tournoi ASIE, réparties en 5 poules de 10 et 3 poules de 9. La première répartition était de 5 poules de 10 et 2 poules de 13. Avec l'ajout d'une équipe au dernier moment, les 2 poules de 13 sont devenues 3 poules de 9.

Pour la saison 2017/2018, 74 équipes sont inscrites au tournoi ASIE, réparties en 5 poules de 10 et 3 poules de 9. La première répartition était de 5 poules de 10 et 3 poules de 8. C'est exactement pareil pour cette année.

Etablissement du calendrier

Afin de tirer le bénéfice maximum des créneaux loués, la première semaine de l'ouverture des stades est destinée à des matchs amicaux. Le championnat démarre la semaine suivante, pour laisser les équipes se mettre en place et prendre connaissance du calendrier, pour s'achever à la fin juin. Les inscriptions sont closes une semaine avant le début du championnat, pour permettre aux équipes qui vont jouer dès le premier jour de bénéficier d'un délai minimum pour convoquer leur équipe.

L'organisation procède alors à la définition des poules, à la répartition des équipes à l'intérieur de ces poules, et à l'établissement du calendrier. Au moment de leur inscription, les équipes qui bénéficient d'un créneau d'entraînement peuvent indiquer un jour de la semaine où elles ne souhaitent pas jouer.

Le calendrier est ensuite établi, de manière automatisée et aléatoire, puis communiqué à toutes les équipes via le site internet de la section football. Une fois le calendrier établi, il ne sera pas accepté de demande de modification, quelles que soient les raisons invoquées par les équipes.

Modifications du calendrier

Indisponibilité des terrains

Il peut arriver qu'en cours de saison, certains terrains deviennent indisponibles pendant un temps plus ou moins long (en cas de réfection, d'utilisation exceptionnelle par les municipalités pour d'autres activités, ou pour toute autre raison). L'organisation procède alors au déplacement des matchs concernés, et en prévient par mail les responsables des équipes, ainsi que l'arbitre. Le calendrier est ensuite mis à jour dans les meilleurs délais sur le site internet de la section football.

Intempéries

Les terrains utilisés étant tous des terrains synthétiques de très bonne qualité, ils demeurent jouables même en cas de forte pluie, la règle est donc de jouer même en cas de mauvais temps.

En cas de conditions atmosphériques exceptionnelles, l'organisation peut décider le report des matchs de la journée. Ce report sera en général décidé au dernier moment, c'est-à-dire aux alentours de 11h00 le matin de la rencontre, et annoncé aux équipes par mail. Tant que les équipes

n'ont pas été prévenues d'un report, le match est censé se dérouler. Il ne sera pas répondu aux messages des personnes s'enquérant de la tenue ou non d'un match un jour de pluie.

Carence et forfait sportif d'une équipe

Le calendrier de l'ASIE est établi de façon à pouvoir accueillir le maximum d'équipes candidates en fonction des créneaux disponibles, ce qui implique que le nombre de créneaux de remplacement est très limité et en général à peine suffisant pour recaser les matchs annulés pour raison de force majeure.

De ce fait, une équipe ne pourra demander le report d'un match sur un créneau libre qu'une seule fois par phase de championnat sans quoi, elle est soumise à une pénalité voire un forfait (si trop de répétitions). Si une équipe a connaissance d'un événement (réunion d'agence ou autre) qui l'empêche d'être présente à un de ces matchs, ses responsables doivent contacter le plus rapidement possible leur adversaire **ainsi que l'arbitre**.

L'organisation attribue un créneau pour chaque match en début de saison, et n'est donc pas tenue de gérer les contraintes sur le calendrier des différentes équipes. Néanmoins, les équipes ont intérêt à mettre l'organisation en copie de ces échanges, car elle pourra peut-être avoir connaissance d'autres demandes du même type et parvenir à les accorder mutuellement.

Si une équipe ne vient pas jouer sans avoir prévenu dans un délai minimum d'une semaine, elle sera déclarée forfait. Le match sera alors perdu pour cette équipe et aucun point ne lui sera attribué (cf. règlement sportif). Si l'équipe forfait le demande, **et si l'adversaire est d'accord**, le match peut être reporté à une date ultérieure.

Matchs reportés

L'équipe qui demandé le report d'un match pour des raisons inhérentes aux équipes (cf. paragraphe ci-dessus) doit impérativement trouver une autre date dans les créneaux libres disponible sur le calendrier générale du site de la section foot **dans un délai d'une semaine**, en s'étant mis préalablement d'accord avec l'équipe adverse et l'arbitre. Au-delà de cette semaine, l'équipe sera désignée forfait par l'organisation, perdra le match 3-0 et ne prendra aucun point sur le match.

Exemple : Un match à lieu entre l'équipe A et l'équipe B le 03/10/2017. L'équipe A demande à reporter le match. Elle a jusqu'au 10/10/2017 pour trouver une autre date (qui peut être après cette dernière).

Pénalités / sanctions

Comme évoqué dans la convention, le tournoi de football ASIE se veut un moment de détente dans une journée de travail, et doit être abordé dans un état d'esprit de bonne entente. Néanmoins, il arrive de temps en temps que des incidents soient rapportés à l'organisation. Cet état de fait est inacceptable, mais l'organisation dispose de peu de moyens pour tenter de limiter ces comportements. Les sanctions en points laissent beaucoup d'équipes indifférentes, et l'exclusion de l'équipe est une mesure extrême qu'il est difficile de prendre.

Il est donc proposé d'instaurer, à partir de la présente saison, un nouveau volet de sanctions financières, dont l'organisation espère qu'il constituera une menace suffisamment concrète et dissuasive pour réfréner les mauvais comportements qui pourraient survenir. Ces sanctions se rajouteront aux sanctions déjà prévues dans le règlement sportif.

Lorsqu'il jugera que le comportement d'une équipe (équipe dans son ensemble, un ou plusieurs des joueurs d'une équipe, voire même des deux équipes), tant vis-à-vis de lui-même que des joueurs de l'autre équipe, n'a pas été correct, l'arbitre adressera un rapport à l'organisation. Ce rapport sera étudié par la commission dédiée de l'ASIE (cf. dernier paragraphe), qui pourra infliger une pénalité à une ou aux deux équipes.

Deux pénalités dans la saison entraîneront une amende de 30€, et trois pénalités entraîneront une amende de 50 € voire l'exclusion pour les cas jugés graves. Une quatrième pénalité entraînera dans tous les cas l'exclusion automatique de l'équipe.

Cette lutte contre les mauvais comportements ne pouvant être menée à bien sans la présence d'une personne neutre pour rapporter les incidents entre les équipes, il est rappelé l'importance d'assurer **l'obligation d'arbitrage**. Quelques équipes ne l'ont pas du tout respecté ces dernières années, et là aussi les sanctions en point, et les relégations, prévues au règlement ne semblent pas dissuasives.

Les sanctions pour comportement incorrect et pour défaut d'arbitrage pourront être cumulées. Elles seront rajoutées au montant de la cotisation normale lors de l'appel de cotisations de la saison suivante.

Etablissement et composition des poules

Pour éviter trop de rencontres déséquilibrées qui présentent peu d'intérêt, les équipes du tournoi sont regroupées par niveau, en se basant sur les résultats des années précédentes. Les modalités de passage d'un niveau à l'autre sont définies par l'organisation en début de saison.

Pour la saison 2017/2018, le tournoi comporte quatre niveaux : une série A d'une poule, et deux séries B, C de deux poules chacune et une série D de trois poules. Les quatre derniers de série A descendent en série B, les deux premiers de série B montent en série A. Dans les autres séries, les trois derniers de chaque poule d'un niveau sont remplacés par les trois premiers de chaque poule du niveau inférieur. Pour la série D, seuls les deux premiers de chaque poules montent en série C. Ce sera identique cette année.

Il est interdit de refuser une montée. Dans ce cas-là, l'équipe refusant la montée se verra dans l'obligation de descendre d'une série.

Exemple : Une équipe finit 2^{ème} de poule B mais ne veut pas monter en A. Après passage en commission, elle montera en A ou elle sera reléguée en poule C.

En cas de disparition d'une équipe, l'usage est de conserver dans son niveau l'équipe la mieux classée parmi celles devant descendre, plutôt que de faire monter une équipe supplémentaire. Si les mouvements d'équipes sont trop nombreux, ou si la composition des poules est amenée à changer, l'organisation établira avant le début de la saison un classement de toutes les équipes, de la première à la dernière, basé sur les classements dans les poules, et les modalités initiales de montée et de descente de la saison précédente.

Les équipes sont classées, en partant du niveau le plus haut, dans l'ordre suivant : équipes descendant du niveau supérieur, équipes maintenues dans leur niveau, équipes montant du niveau inférieur. Les équipes des poules de même niveau seront rangées par leur classement, leur nombre de points et leur différence de buts dans leur poule. Les équipes nouvellement inscrites seront placés en queue de classement, dans l'ordre chronologique de leur inscription au tournoi.

Une fois ce classement établi, et la structure des poules pour la nouvelle saison déterminée, la répartition des équipes dans les poules sera effectuée par l'organisation, en se référant au classement, et en tenant compte de la présence de plusieurs équipes de la même société (éviter dans la mesure du possible d'en mettre plusieurs dans la même poule).

Commission d'organisation du tournoi de football

Pour juger les incidents disciplinaires, et pour régler les litiges pouvant survenir de cas non envisagés ou imparfaitement décrits par le présent règlement, une commission sera constituée. Elle sera composée de membres du bureau et des personnes responsables de l'organisation du tournoi de football. Ses décisions seront sans appel.